

CS INVESTMENT FUNDS 3

Investment Company with Variable Capital
under Luxembourg Law
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 89.370
(the "Company")

Communiqué aux actionnaires

CS INVESTMENT FUNDS 3

Avis aux actionnaires de CS Investment Funds 3 – Credit Suisse (Lux) European Corporate Opportunities Bond Fund

Les actionnaires de CS Investment Funds 3 – Credit Suisse (Lux) European Corporate Opportunities Bond Fund (le «compartiment») sont informés que le conseil d'administration de la Société a décidé d'effectuer une série d'opérations stratégiques sur le capital conduisant à terme à la liquidation du compartiment, qui peuvent être résumées comme suit:

Lors d'une première étape, le compartiment sera converti en fonds nourricier et investira ainsi, via une souscription en nature, 85% au moins du total de ses actifs dans Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund, un compartiment de CS Investment Funds 1 (le «fonds cible»).

Lors d'une seconde étape, dès la première étape terminée, le compartiment sera liquidé en nature. A la suite de cette liquidation, les actionnaires du compartiment recevront des actions du fonds cible.

Tous les détails relatifs à ces changements sont exposés ci-dessous.

1. Modification de l'objectif et de la politique de placement du compartiment

Le conseil d'administration de la Société a décidé de modifier l'objectif et la politique de placement du compartiment. Conformément à ces changements, le compartiment appliquera une stratégie maître-nourricier en investissant 85% au moins du total de ses actifs dans le fonds cible.

Le fonds cible est un compartiment de CS Investment Funds 1, société d'investissement à capital variable (SICAV) à compartiments cantonnés multiples de droit luxembourgeois, agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier comme organisme de placement collectif en valeurs mobilières visé par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée de temps à autre. La Société et CS Investment Funds 1 sont tous deux gérés par Credit Suisse Fund Management S.A. Ils ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme banque dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

Une fois modifiés, l'objectif et les principes de placement du compartiment et l'objectif et les principes de placement du fonds cible sont libellés comme suit:

Objectif de placement du compartiment et du fonds cible

Ce compartiment et le fonds cible ont pour objectif principal d'enregistrer un revenu et une appréciation de leur capital à partir d'obligations et d'autres titres de créance libellés dans toute monnaie et émis par tous types d'émetteurs internationaux, au moyen d'une rotation sectorielle active dans le segment du revenu fixe, tout en préservant la valeur de leurs actifs.

Principes de placement du compartiment

Pour atteindre son objectif de placement, le compartiment applique une stratégie maître-nourricier. Au moins 85% du total des actifs du compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund, un compartiment de CS Investment Funds 1.

CS Investment Funds 1 est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Il a nommé Credit Suisse Fund Management S.A. comme société de gestion.

Le compartiment peut détenir jusqu'à 15% de ses actifs nets en liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre ainsi que d'instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières, assortis d'une durée de douze mois au maximum et libellés dans n'importe quelle monnaie convertible.

Principes de placement du fonds cible

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds cible répartira ses investissements entre différentes catégories d'actifs à revenu fixe (y compris obligations à taux fixe ou à zéro coupon, emprunts d'Etat ou d'organismes semi-publics, obligations d'entreprises, titres de créance indexés sur l'inflation, obligations d'émetteurs des marchés émergents, obligations d'institutions supranationales, obligations et billets à ordre à haut rendement ou convertibles, obligations à zéro coupon, subordonnées, garanties ou à durée indéterminée, ou obligations garanties de type CDO), mais également dans des billets à ordre à taux variable, tout en investissant dans tout l'éventail des notes de crédit (au moins en moyenne «BBB-» par Standard

CS INVESTMENT FUNDS 3

Investment Company with Variable Capital
under Luxembourg Law
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 89.370
(the "Company")

Communiqué aux actionnaires

CS INVESTMENT FUNDS 3

& Poor's ou «Baa3» par Moody's, et avec une note individuelle au moins égale à «CCC-» par Standard & Poor's ou «Caa3» par Moody's au moment de la réalisation de l'investissement, ou des titres de créance offrant une qualité de crédit similaire de l'avis de la Société de gestion) afin de tirer parti des occasions de placement intéressantes eu égard au cycle économique et à l'évolution correspondante des taux d'intérêt et des écarts de crédit.

La stratégie de rotation sectorielle est employée à des fins d'anticipation de la reprise économique et des contractions de différents secteurs, sachant que l'économie mondiale évolue par cycles. Les phases de chaque cycle (surchauffe, ralentissement, contraction, reprise) ne se manifestent pas toujours de la même manière, ni selon la même structure temporelle. Toutefois, certains paramètres économiques sont caractéristiques de chaque phase, de même que la performance des catégories et sous-catégories d'actifs.

Le fonds cible s'efforcera de dégager une valeur ajoutée significative en recourant à différentes stratégies d'accroissement du rendement, telles que la gestion de la durée ou du crédit. En particulier, il vise à profiter des hausses et des baisses de taux d'intérêt, ainsi que de l'élargissement ou du resserrement des écarts de crédit. A cette fin, le fonds cible compte appliquer une stratégie de positionnements à la hausse et à la baisse («long-short») diversifiée qui comprend le recours à des instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme (futures), des contrats d'échange (swaps), des options et des dérivés de crédit.

Concernant l'exposition totale associée à l'utilisation des dérivés, cette stratégie long-short est soumise aux dispositions du chapitre 6 «Restrictions de placement» et de l'article 42 (3) de la loi du 17 décembre 2010. L'exposition totale résultant de l'utilisation d'instruments financiers dérivés ne doit pas dépasser 100% du total des actifs du fonds cible. Conformément à son objectif de placement et aux instruments de placement énumérés ci-après, le fonds cible privilégiera l'investissement direct ou indirect dans les catégories d'actifs à revenu fixe.

Les actions du compartiment seront investies dans les classes d'actions du fonds cible suivantes:

| COMPARTIMENT | | | | | FONDS CIBLE | | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------|--|---------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------------|--|---------------------------|
| CS Investment Funds 3 Credit Suisse (Lux) European Corporate Opportunities Bond Fund | | | | | CS Investment Funds 1 Credit Suisse (Lux) Global Value Bond Fund | | | | |
| Catégorie d'actions (monnaie) | Commission de gestion max. (par an) | Frais courants (selon le DIC) | Indicateur synthétique de risque et de rendement | Commission de performance | Catégorie d'actions (monnaie) | Commission de gestion max. (par an) | Frais courants (selon le DIC)* | Indicateur synthétique de risque et de rendement | Commission de performance |
| Catégorie A (EUR) | 1,20% | 1,20% | 4 | n/a | Catégorie AH (EUR) | 1,00% | 1,04% | 3 | n/a |
| Cat. B (EUR) | 1,20% | 1,20% | 4 | n/a | Catégorie BH (EUR) | 1,00% | 1,05% | 3 | n/a |
| Cat. BH (CHF) | 1,20% | 1,20% | 4 | n/a | Cat. BH (CHF) | 1,00% | 1,05% | 3 | n/a |
| Cat. BH (USD) | 1,20% | 1,20% | 4 | n/a | Cat. B (USD) | 1,00% | 1,05% | 3 | n/a |
| Catégorie UA (EUR) | 0,90% | 0,84% | 4 | n/a | Catégorie UAH (EUR) | 0,75% | 0,79% | 3 | n/a |
| Cat. UB (EUR) | 0,90% | 0,82% | 4 | n/a | Catégorie UBH (EUR) | 0,75% | 0,79% | 3 | n/a |
| Cat. UBH (CHF) | 0,90% | 0,85% | 4 | n/a | Cat. UBH (CHF) | 0,75% | 0,79% | 3 | n/a |
| Cat. UBH (USD) | 0,90% | 0,85% | 4 | n/a | Cat. UB (USD) | 0,75% | 0,79% | 3 | n/a |

*Le montant des frais courants repose sur une estimation des charges.

Le fonds cible s'adresse aux investisseurs souhaitant une exposition au segment à revenu fixe et désireux d'associer la performance de cette catégorie de placement au cycle économique, mais aussi de profiter de la valeur ajoutée créée par le recours à différentes stratégies de placements dérivés sur les marchés obligataires.

CS INVESTMENT FUNDS 3

Investment Company with Variable Capital
under Luxembourg Law
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 89.370
(the "Company")

Communiqué aux actionnaires

CS INVESTMENT FUNDS 3

Les actionnaires doivent noter que la commission de gestion et les frais courants indiqués pour le compartiment reflètent la situation antérieure à la souscription en nature. Pendant la durée de la structure maître-nourricier, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du compartiment en plus de la commission de gestion prélevée au niveau du fonds cible. En outre, ni le compartiment, ni le fonds cible ne percevra de commission de performance.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par CS Investment Funds 1 comme réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription en nature et sur le nombre d'actions émises en contrepartie de cette souscription.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg a approuvé l'investissement du compartiment dans le fonds cible.

Les modifications apportées au prospectus entreront en vigueur au 6 avril 2016. A partir de cette date, le compartiment investira presque exclusivement dans des actions du fonds cible.

Les actionnaires qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions dans le compartiment jusqu'au 31 mars 2016.

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 3 – Credit Suisse (Lux) European Corporate Opportunities Bond Fund.

La procédure de liquidation du compartiment débutera le 6 avril 2016.

Il ne sera plus émis d'actions du compartiment à compter du 31 mars 2016 à 15 h 00 CET. En outre, les actions ne pourront être rachetées que jusqu'à cette même date et cette même heure. Des provisions seront constituées dans le compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus des liquidations.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par la Société comme réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur les actions du compartiment qui seront annulées à l'issue de la liquidation de ce dernier.

Le produit net de la liquidation du compartiment sera distribué en nature aux actionnaires le 6 avril 2016.

A la clôture de cette liquidation, les comptes et les livres du compartiment seront déposés auprès de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., où ils seront conservés pendant cinq ans.

Les frais juridiques, de conseil ou administratifs liés à la préparation et à la réalisation des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des frais de révision, qui seront imputés au compartiment.

A l'issue des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus, les actionnaires du compartiment se verront attribuer des actions du fonds cible et deviendront actionnaires du fonds cible, obtenant de ce fait les droits de vote liés au fonds cible. Les actionnaires doivent prendre note des différences qui découlent desdits changements en termes de frais courants (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus). Il est conseillé aux actionnaires de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

De plus, les actionnaires doivent noter que le nombre d'actions du fonds cible qu'ils recevront à la suite de la liquidation en nature ne correspondra pas nécessairement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans le compartiment, mais dépendra du nombre d'actions détenues par le compartiment dans le fonds cible au moment de sa liquidation. Une fois la liquidation effectuée, les actions du compartiment ne conféreront plus aux actionnaires aucun droit vis-à-vis du compartiment ou de la Société.

A la suite de la liquidation en nature précitée, le compartiment «CS Investment Funds 3 – Credit Suisse (Lux) European Corporate Opportunities Bond Fund» cessera d'exister.

Les actionnaires doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible, conformément aux dispositions du prospectus, d'obtenir le nouveau prospectus de la Société, ses derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que ses

CS INVESTMENT FUNDS 3

Investment Company with Variable Capital
under Luxembourg Law
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 89.370
(the "Company")

Communiqué aux actionnaires

CS INVESTMENT FUNDS 3

statuts, à son siège social. De plus, le prospectus du fonds cible, les documents d'information clés pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que les statuts pourront également être obtenus auprès de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016

Le Conseil d'administration